

Collèges d'arts appliqués et de technologie  
**COMMUNIQUÉ**  
**CONCERNANT LES GARANTIES COLLECTIVES**  
**Renseignements importants**

## **AVANTAGES DU PERSONNEL UNIVERSITAIRE**

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les améliorations suivantes ont été apportées à votre régime d'avantages sociaux :

### **En vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023**

#### **Soins dentaires :**

- Le plafond annuel des soins de restauration majeure passera de 2500 \$ à 4000 \$.
- Le pourcentage de remboursement des soins de restauration majeure passera de 50 % à 100 %.
- Les implants dentaires seront ajoutés en tant que service admissible dans le cadre de la couverture des soins de restauration majeure.
- Cette couverture ne s'appliquera qu'à une dent qui a été extraite ou perdue le 1<sup>er</sup> juin 2023 ou après.

### **En vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2023**

#### **Services paramédicaux :**

- Le plafond annuel combiné des soins paramédicaux passera de 2000 \$ à 3000 \$.
- Le plafond de remboursement des services paramédicaux passera de 85 % à 90 %.

### **Des questions ?**

Appelez la Sun Life au 1 800 361-6212 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h HE.

Ou

Contactez votre responsable des avantages sociaux